JOURNAL COMMUNISTE LIBERTAIRE
ET D'ÉCOLOGIE SOCIALE
DE CHAMPAGNE ARDENNE

LE CHAT NOIR

Numéro 17, Nouvelle série

0,75 €

Novembre 2007

Suppression de la carte scolaire : vers une éducation de classe.

Pour mettre fin aux inégalités sociales, le gouvernement et le ministre de l'Education ont annoncé la suppression de la carte scolaire (déjà largement contourné) d'ici trois ans.

Quels sont les enjeux et quelles sont les conséquences d'une telle décision prise sans concertation?

La carte scolaire a été mise en place en 1963, dès lors chaque élève doit être scolarisé dans l'école primaire ou le collège du secteur où sa famille réside, la carte scolaire construit donc la mixité scolaire au regard d'une prétendue mixité urbaine! Les inégalités scolaires n'étant que le reflet des inégalités spatiales ce principe basé sur la répartition spatiale des populations compromet à la fois la mission d'intégration attribuée à l'école républicaine et le principe d'égalité de tous devant l'éducation. Pour autant faut-il mettre fin à la carte scolaire pour, nous dit Xavier Darcos, mettre fin aux ghettos scolaires et aux contournements massifs de la carte scolaire (1) ?

Sans aucun doute, la suppression de la carte scolaire va avoir comme conséquence l'accroissement de ces inégalités. En effet, le «libre choix» de l'établissement scolaire pour sa progéniture entraînera de fait une concurrence entre les établissements voulant attirer vers eux les meilleurs élèves. Et qui aura ce «libre choix» ? Ceux qui pourront amener leur enfant dans la «bonne école», c'est à dire les personnes les plus favorisées. Dès lors se dessinera une segmentation, bien plus claire qu'alors, entre établissements «compétitifs» et établissements «non compétitifs». Les établissements «non compétitifs» en raison de leur localisation (dans les quartiers les plus populaires) seraient contraints à un niveau d'exigence scolaire très bas, c'est-à-dire devraient accueillir les élèves en difficulté scolaire (issus très majoritairement des classes défavorisées (2)) ce qui accentuerait la formation d'établissements dits «poubelles». Alors que nous constatons déjà avec la carte scolaire une différenciation des moyens financiers et humains selon les établissements, les sections et les options, il est clair que la suppression entraînera le renforcement de l'éducation de classe. La suppression de la carte scolaire tend donc à légitimer les inégalités quelles soient sociales ou scolaires et elle n'entraînera en aucun cas un renforcement de l'égalité des chances, n'en déplaise au ministre de l'Education.

Cette politique est directement issue de l'idéologie libérale qui a déjà sévi dans le transport, la santé, le service postal, les télécommunications, la santé, l'énergie ou encore les retraites. On réduit les moyens publics vers ces services qui de fait périclitent peu à peu, seuls les classes favorisées pouvant avoir, du fait de leurs moyens, aller vers les services les plus performants. Nul doute qu'à terme la suppression de la carte scolaire s'inscrit dans l'optique d'une privatisation de l'éducation. On comprend mieux alors pourquoi les libéraux de droite comme de gauche aient fait de l'assouplissement ou de la suppres-



Dans ce numéro :

Supplément à Courant alternatif,
n° 174, novembre2007
Com. Par. : 0610 G 86750
Pour les seules obligations légales
Dir. Publication : Nathalie Federico
Imprimé par nos soins
Correspondance : Egrégore
BP 1213, 51058 Reims cedex
ISSN : 1951-1701

sion de la carte scolaire un objectif prioritaire.

D'autres problèmes vont rapidement se poser. Quels seront les moyens humains et financiers mis à disposition des divers établissements ? Quelle sera la teneur des apprentissages et des compétences que devront acquérir les élèves, au cours de leur scolarité, dans les établissements défavorisés par cette mesure de suppression de la carte scolaire?

Il est donc impératif de s'opposer à la suppression de la carte scolaire et de militer pour la mise en place d'une véritable carte scolaire en prenant comme élément fondateur une véritable mixité sociale (pourquoi pas une répartition des élèves dans les établissements par tirage au sort ?) et une répartition équitables des budgets entre les établissements.

1 Discours de X.Darcos lors du 61è congrès de la F.C.P.E du 26/05/2007.

2 Lire entre autres les travaux de P.Bourdieu

Billet de (mauvaise) humeur...

les gens heureux

Rien de plus ignoble et dégoûtant que ces êtres heureux qui sillonnent les rues de notre triste centre ville. On peut les apercevoir reluquant les vulgaires vitrines des boutiques ou pire les rencontrer dans les horribles bars de la place d'Erlon. Ils arborent souvent des sourires et des rires à la provenance étrange qui dégoulinent de leurs têtes. Cette mystification permet au moins de reconnaître sans peine les éléments foncièrement réactionnaire qui nous entourent. Petit bourgeois dans la tête sinon dans tout le reste, il convient de fuir ces néfastes heureux comme la peste car ils sont de plus, souvent prosélytes et peuvent tenter de vous contaminer en cas de contacts trop prolongé.

Car, soyons lucide, aujourd'hui, être heureux c'est soit être un bourgeois, soit collaborer de manière évidente au succès du système; sinon comment être heureux aujourd'hui dans ce monde de merde ? Le déclarer c'est prouvé qu'on est assermenté comme un huissier ou comme un flic, pour assurer la pérennité, la reproduction de l'ordre des choses.

D'ailleurs les gens heureux sont toujours à l'affût de tout ce qui ne va pas ; et à chaque harponnage d'un air faussement indifférent, ils testent le citoyen d'un «ça va ?», dans le genre «tes papiers !». Afin de prouver que l'on est un citoyen heureux de la même espèce, de la même cité partageant donc les mêmes valeurs il est nécessaire de répondre par un prompte «bien et toi ?» ou mieux encore de ne répondre que par un autre «ça va». Évidemment si l'on est pas heureux et qu'on répond «non et toi ?» ou pire «qu'est ce que ça peut te foutre» on a l'air louche voire malade mental et on court le risque d'être dénoncé ou pire de devoir se justifier dans l'instant auprès du gens heureux incrédule.

Le bonheur, quoi !

La situation est très grave et nécessite une riposte approprié car après l'hystérie rugbystique, les fêtes de fin d'année approchent et les zheureux vont se multiplier dans la foire à la consommation qu'elles augurent, le marché de Noël étant un de leur lieu de reproduction favoris. Restons donc sur nos gardes et sortons donc toujours armés au cas où on croiserait un gens heureux.

Un misanthrope

Le mois prochain : *les gens malheureux*

Les reconduites à la frontière

Depuis 2002, plus de 100 000 étrangers ont été expulsés du territoire métropolitain (la loi dit reconduits à la frontière). En 2006, 23 831 personnes ont été expulsées de la métropole, auxquelles il faut ajouter environ 24 000 personnes dans les départements et territoires d'Outre Mer. Fin septembre, il y aurait eu plus de 18 600 expulsions du territoire métropolitain, dont un peu plus de 2 500 auraient bénéficié d'une aide au retour. (sources : Brice Hortefeux, le 8 novembre 2007). Pour faire du chiffre et atteindre l'objectif des 25 000, les roms de Roumanie et Bulgarie (membres depuis janvier 2007 de l'Union Européenne) sont de nouveaux reconduits par cars entiers dans leurs pays d'origine (on leur notifie une Obligation de Quitter le Territoire Français non contestable avant de monter dans les bus et on leur attribue 156 € par personnes).

Dans la région, de nombreuses familles sont menacées d'expulsions. Un ressortissant Bélarusse a échappé récemment à l'expulsion en se rebellant et en se faisant débarquer de l'avion par le commandant de bord. Heureusement pour lui, car la Cour Européenne des Droits de l'Homme venait de demander à la France de ne pas l'expulser, mais le fax était arrivé trop tard.

RESF organise, en soutien à toutes les familles menacées d'expulsion dans le cadre de la politique d'immigration et de la remise en cause du droit d'asile, le samedi 15 décembre 2007 un rassemblement régional à Reims devant le Palais de Justice.

Nucléaire dans la région

Chooz A va être totalement démantelée

A l'arrêt depuis le 30 octobre 1991 et après deux phases de démantèlement, la centrale entamera, en 2008, l'ultime étape de sa déconstruction qui devrait s'achever en 2020. Le décret a été publié au journal officiel le 27 septembre 2007. D'après le directeur du Centre ingénierie déconstruction environnement (1), la plus grosse partie de la radioactivité de la centrale a été évacuée avec le combustible entre 1991 et 1995. Les années suivantes, l'opération consistaient principalement à démolir les bâtiments non nucléaires : salle des machines, station de pompage, salle de commande, château d'eau, bâtiments administratifs… *«L'objectif du démantèlement est de supprimer les 0,01 % de radioactivité qui restent»*. Il s'agit de toucher au *«réacteur et à ses annexes»* situés dans des cavernes, la spécificité de Chooz A. Une équipe d'EDF, composée d'une quinzaine de salariés devrait s'y atteler, ainsi que d'autres entreprises qui ont répondu aux appels d'offre. *«En régime de croisière»*, une cinquantaine de personnes environ.

La majeure partie des installations (câbles, tuyauteries) sera évacuée avant 2010. Les derniers travaux réalisés en 2011 concerneront la décontamination et la déconstruction de réservoirs. L'équipement sera décontaminé à l'aide de produits chimiques décapants. Les tuyaux seront ensuite découpés et l'ensemble des déchets envoyé vers les sites de stockage de déchets radioactifs. La fin du chantier consistera à assainir les deux cavernes et à réhabiliter le site (propriété d'EDF). En 2020, Chooz A sera, avec celle de Brennilis (qui possède un réacteur à eau lourde), la première à être complètement déconstruite.

Le coût du démantèlement (2) de Chooz A sur 20 ans, s'élève à 218 millions d'euros. En terme économique, 30 entreprises sont intervenues, dont 20 locales (16 françaises, 4 belges). En 2006, sur les 2,7 millions d'euros de dépenses prévues, 1 million concernait les marchés locaux.

Depuis 1990, Chooz A est le lieu d'une chasse inédite qui oppose les chercheurs : la chasse aux neutrinos. 2007 devrait marquer un tournant pour les scientifiques attelés à l'étude de ces *«particules élémentaires très bizarres […] qui se transforment au cours de leur déplacement»*. Un premier détecteur de neutrinos doit en effet être installé dans une caverne de Chooz A à la fin de l'année. Le directeur du Ciden estime que ces expériences *«ne devraient pas perturber le démantèlement et que les deux restent compatibles en terme de délai»*.

1 Créé en 2001, le Ciden basé à Villeurbanne exerce ses missions dans trois domaines : la déconstruction, le devenir des déchets et l'environnement. Il compte 580 techniciens et ingénieurs spécialisés dans la sûreté, la radioprotection, la protection de l'environnement, la gestion des déchets, l'assainissement, les techniques de démontage et de démolition des structures.

2 9 réacteurs sont à déconstruire en France pour un coût de 3,4 milliards d'euros. La déconstruction des 9 réacteurs produira 1 million de tonnes de déchet, dont 670.000 tonnes de déchets dits conventionnels et 330.000 tonnes faiblement et moyennement radioactifs destinés à un stockage définitif après conditionnement, dont moins de 0,2 % sont des déchets radioactifs à vie longue (660 tonnes).



Arrêt de Chooz B$_1$

L'unité de production numéro 1 du centre nucléaire de production d'électricité de Chooz (Ardennes) a été arrêtée le 27 octobre à minuit. *«Il s'agit d'un arrêt programmé pour recharger le combustible. C'est l'occasion aussi d'effectuer quelques opérations de maintenance»*. Cet arrêt devrait durer environ trois semaines.

Le rapport 2006 de l'autorité de sûreté nucléaire

Extraits

Chooz B : (…) Les activités des rejets gazeux des centrales nucléaires de Chooz sont nettement supérieures à la moyenne du palier 1300 MWe pour le paramètre «halogènes et aérosols» (iodes et autres radionucléides émetteurs bêta et gamma). Cela s'explique par des rejets plus élevés en iode qui sont notamment liés à des défauts d'étanchéité de gaines du combustible sur le réacteur n° 1 de la centrale de Chooz. (…) L'ASN estime que le site de Chooz doit progresser en matière de gestion des aléas techniques, de préparation des interventions sur des matériels importants pour la sûreté et de traitement des écarts. Par ailleurs, l'ASN estime que le site de Chooz est performant en matière de radioprotection, même s'il doit améliorer ses évaluations dosimétriques prévisionnelles.

Nogent : (…)Les activités des rejets gazeux de la centrale de Nogent en 2006 sont supérieures à la moyenne du palier 1300 MWe pour le paramètre «gaz» (carbone 14, tritium et gaz rares). Cela s'explique par des rejets plus élevés en gaz rares (principalement en xénon) qui sont notamment liés à des défauts d'étanchéité de gaines du combustible sur le réacteur n° 2 de la centrale de Nogent. (…) Elle estime que le site de Nogent doit progresser en matière de rigueur d'exploitation, notamment dans le respect des référentiels et le traitement des écarts. L'ASN restera vigilante à l'égard des résultats obtenus par le site de la mise en oeuvre de plans d'actions dans ces domaines.

Le Centre de stockage des déchets de faible et moyenne activité à vie courte (FMA-VC), dénommé antérieurement à 2005 «Centre de stockage de l'Aube» : (…) Il est situé sur le territoire des communes de Soulaines-Dhuys et de La Ville-aux-Bois dans le département de

l'Aube. Il occupe une surface d'une centaine d'hectares. La diminution à la source du volume des déchets produits chez les exploitants nucléaires et la montée en puissance de l'installation CENTRACO permettent d'envisager l'exploitation de ce Centre pendant encore quelques dizaines d'années. Les colis de déchets sont stockés dans des ouvrages en béton reliés à un réseau de drainage des eaux d'infiltration éventuelles (réseau séparatif gravitaire enterré) qui fait l'objet d'une surveillance permanente. La capacité du site est de 1 000 000 de m3 de colis de déchets, soit environ 400 ouvrages.

Outre les ouvrages de stockage, le Centre comporte également un atelier de conditionnement des déchets, où sont réalisés 2 types d'opérations : le compactage de fûts de 200 litres au moyen d'une presse de 1000 tonnes et l'injection de mortier dans des caissons métalliques de 5 ou 10 m3 contenant des déchets.

En 2001, l'ANDRA a été autorisée par l'ASN à stocker 55 couvercles de cuve de réacteurs d'EDF ayant fait l'objet d'un remplacement. La construction des ouvrages destinés à accueillir les couvercles de cuve a débuté en 2003. Les premiers couvercles de cuve ont été stockés en 2004. Le centre FMA stocke actuellement 12 couvercles de cuves. Un premier ouvrage dédié à ces déchets de grande dimension a ainsi été fermé au cours de l'année. En décembre 1999, l'ASN a autorisé l'ANDRA à stocker au Centre de stockage de l'Aube des sources radioactives scellées en provenance du CEA de périodes inférieures à celle du cobalt 60.

En janvier 2002, l'ANDRA a présenté une demande d'autorisation d'acceptation générique de sources radioactives respectant certaines contraintes justifiées par une analyse de sûreté s'appuyant sur les principes de la règle fondamentale de sûreté III.2.e disponible sur le site de l'ASN. En janvier 2006, l'ASN a modifié les prescriptions techniques du CSFMA afin de permettre l'admission de colis de sources scellées de faible activité et de période inférieure à celle du césium 137.



En juin 2002, l'ANDRA a transmis aux ministères chargés de la sûreté nucléaire une demande de modification du décret d'autorisation de création du Centre de stockage FMA et une demande d'autorisation de rejets du Centre pour se mettre en conformité avec les dispositions du code de l'environnement. Cette demande, complétée en 2004, a été soumise à la procédure d'enquête publique du 30 novembre 2004 au 8 janvier 2005. À l'issue des procédures administratives, l'ANDRA a donc été autorisée par décret n° 2006-1006 du 10 août 2006 (modifiant le décret du 4 septembre 1989) **(1)** et par l'arrêté ministériel du 19 septembre 2006 **(2)** à procéder à des prélèvements d'eau et des rejets d'effluents aqueux ou gazeux sous certaines conditions.

Des compléments de l'ASN Champagne-Ardenne-Picardie

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) Champagne-Ardenne-Picardie reproche à EDF *«un manque de rigueur chronique»* dans les centrales de Nogent-sur-Seine et de Chooz B. Sur l'incident, qui, en février 2006, avait stoppé les deux réacteurs pendant un mois : *«Une fuite sur un circuit de refroidissement de la turbine a provoqué l'inondation des salles des machines. Si l'incident ne concernait pas la partie nucléaire des installations, il confirme le manque de rigueur déjà constaté fin 2005.»* Devant les carences de l'exploitant, l'ASN a décidé d'une inspection exceptionnelle en décembre prochain : dix inspecteurs (sur les douze que compte la division) resteront une semaine sur place. A Chooz B, *«Le nombre important d'événements significatifs survenus au cours de l'année justifie également des efforts à consentir pour une meilleure culture de sûreté»*. Une fuite d'effluents radioactifs gazeux, survenue le 21 novembre 2006, avait quasiment provoqué un incident diplomatique avec la Belgique, furieuse de ne pas avoir été informée. *«Les autorités belges sont désormais destinataires des incidents, même si ces derniers n'ont aucune conséquence sanitaire»*.

(1) Le décret de création précisait que l'installation devait fonctionner sans rejeter dans l'environnement d'effluents liquides ou gazeux.

(2) Toutes les recherches pour trouver cet arrêté ont été infructueuses.

La rétention administrative en chiffres en 2006



Selon la Cimade, au moins 31 232 personnes ont été retenues en 2006, contre 28 220 en 2003. Parmi elles, 97 familles et plus de 200 mineurs, d'une moyenne d'âge de 8 ans. Près de la moitié des enfants étaient nés en France. La durée moyenne de rétention est passée de 5 à 9 jours en trois ans.

Les nationalités arrivant en tête des placements en rétention étaient en 2006 les Roumains (14,22%), les Algériens (12,21%), les Marocains (9,13%), les Turcs (7,78%), les Tunisiens (4,32%) et les Chinois (4,24%).

88,79% des étrangers placés en rétention n'avaient pas commis de délits. Sur le total des personnes retenues, 45,56% ont été présentées à l'embarquement pour être expulsées vers leurs pays d'origine et 54,4%

SOCIAL

Alors que le nombre de personnes inscrites sur les listes de l'ANPE a augmenté de 0,6 % au plan national, la Champagne-Ardenne a terminé le mois d'août sur un bilan positif : -0,4 % pour l'ensemble de la région. Ce recul bénéficie essentiellement à l'Aube (-1,4 %), mais la Marne (-0,6 %) comme les Ardennes (-0,3 %) en tirent également un profit. Seul le département de la Haute-Marne est à la traîne avec une augmentation de 2 % des inscrits.
Fin août, l'ANPE recensait 17.481 demandeurs d'emploi dans la Marne et 11.283 dans les Ardennes.
A l'inverse de la Champagne-Ardenne, la hausse du chômage se poursuit en Picardie (+1,1%) où l'Aisne enregistre en août une poussée de 1,5 %. C'est le plus mauvais résultat de la région avec un total de 23.538 personnes inscrites à l'ANPE. Dans la Somme, l'augmentation est beaucoup plus contenue (0,2 %), sensiblement inférieure à la moyenne nationale.
En août, ce sont surtout les femmes qui se sont heurtées aux difficultés du marché du travail. Un motif de consolation : au niveau régional, la demande d'emploi de longue durée continue de baisser fortement

Fermeture d'entreprises, restructurations et licenciements

- À la suite de la liquidation judiciaire de la **SARL Bohain textile**, située à **Bohain**, prononcée le 13 juillet, 82 salariés ont été licenciés.

- 400 personnes ont manifesté dans les rues de **Coucy-lès-Eppes** pour s'opposer à **la fermeture de la scierie locale** qui emploie sept personnes à ce jour. Un risque de fermeture motivé par une plainte déposée par deux riverains jugeant l'entreprise trop bruyante. La survie de cette entreprise ne tient plus à grand-chose, surtout depuis que la cour d'appel d'Amiens a donné raison à un couple de riverains qui se plaignait des nuisances sonores générées par cette unité de production.

- Lors d'un comité d'établissement a été annoncée la fermeture en 2008 de **la sucrerie de Guignicourt** appartenant au groupe allemand Sudzucker. Le début de cette réunion a été perturbé par l'arrivée de salariés s'opposant à un *«plan social sans espoir»*. Des reclassements sont proposés à la centaine d'employés permanents mais ils semblent peu attractifs à de nombreux salariés. D'autant plus qu'ils refusent que leur épouse, disposant d'un emploi ailleurs, le perde en les suivant dans une aventure jugée incertaine. Le site le plus proche est situé à une centaine de kilomètres, à Eppeville, dans la Somme. Les salariés ne digèrent pas surtout les raisons de la fermeture. Elles seraient, selon eux, liées uniquement à de simples considérations financières. Sudzucker pourrait toucher plus de soixante millions d'euros de la Communauté européenne. La somme de 625 euros est ainsi offerte pour chaque tonne de sucre abandonnée. *«Le mouvement va se durcir. Nous voulons un plan correct de sauvegarde pour l'emploi avec des indemnités pour ceux qui quittent la société »*. Des demandes de retraites à taux plein pour les personnes âgées d'au moins 53 ans sont aussi exigées avec un financement assuré à 100 % par la société.

- Le mouvement de grève déclenché aux usines **Visteon à Charleville** n'aura duré que peu de temps. Les quatre-vingts grévistes ont repris le travail après plusieurs réunions qui ont permis aux négociations sur l'accord de méthode d'aboutir. Le nombre des suppressions d'emplois voulues -pour pallier une baisse du volume d'activité- par la direction est passé de 114 à 105. La direction se serait engagée sur une prime globale de 60.000 € pour chaque candidat au départ ; ce qui aurait l'avantage de ne pas trop pénaliser les salariés ayant le moins d'ancienneté. L'accord de méthode prévoit des départs volontaires. L'appel au volontariat est ouvert jusqu'au 31 décembre. Pour le moment, seuls 73 salariés ont choisi cette solution.

- Si aucun repreneur ne se manifeste d'ici un mois, le groupe de sous-traitance automobile **APM, à Vouziers**, sera placé en liquidation judiciaire. Les 157 salariés sont pessimistes. Les APM, qui réclamaient toujours plus de travail à leurs principaux clients (PSA, Volkswagen, Delphi, Mercedes et les Ateliers des Janves), espèrent maintenant trouver un repreneur.

- La **Fonderie Rollinger à Nouvion sur Meuse** a été liquidée le 14 juin dernier. Elle employait 34 salariés. Un repreneur s'est fait connaître. Mais un seul salarié est partant dans cette reprise. «*Tant qu'on était dans l'usine, on travaillait sans nous plaindre. Pourtant, les conditions de travail étaient proches de Germinal, surtout ces dernières années, avec ce maudit plan d'apurement des dettes. Cette boîte, on a tout fait pour qu'elle ne disparaisse pas. On ne peut pas nous jeter la pierre. Il fallait voir dans quelles conditions on bossait. Par le biais du CTP, les salariés rêvent à de nouveaux horizons. Ils ont soudain l'occasion de changer de métier. Alors, comprenez qu'ils utilisent ce choix pour changer de vie*». Le repreneur potentiel a pu rencontrer mi-juillet 19 salariés dans les locaux de l'usine pour exposer son plan et apporter des réponses aux incertitudes du personnel. Il a rappelé le contenu de son projet : reprise de 31 employés, modernisation de l'outil de travail par le biais d'un investissement de 400.000 euros, passage de la fonte grise à la fonte à caractéristique mécanique et transformation de l'entreprise en une unité de service et de dépannage de Master Group. Sur les dix-neuf salariés présents, dix-sept se sont dits prêts à reprendre leur activité et à contribuer au redémarrage de la fonderie. Il a déposé son projet de reprise auprès de Me Brucelle. Désormais, il lui faut attendre le feu vert du Tribunal de Commerce. Si tout se passe bien, la fonderie Rollinger encore à l'état de coma ressuscitera d'ici une quinzaine de jours. Nouvion-sur-Meuse gardera là son unique société industrielle… Master Group emploie actuellement 65 salariés dans 4 PME installées dans les Ardennes, une dans le Nord et une autre à La Réunion.

- En prolongeant la période d'observation de la maison mère et de ses filiales de six mois supplémentaires, le tribunal de commerce de Charleville-Mézières a accordé, hier, un nouveau sursis à l'entreprise **Lenoir-et-Mernier** (58 salariés) et à **FAV-LCAB** qui fait travailler 81 personnes sur trois sites de production à Château-Regnault, Levrézy et Gespunsart (Jayot). L'affaire sera néanmoins rappelée le 24 janvier devant cette juridiction. Deux projets de Scop (société à coopérative ouvrière de production) sont en cours de constitution pour assurer la pérennité de l'outil de travail. L'une réunissant Jayot et la Forge LCAB de Château-Regnault, l'autre regroupant Lenoir-et-Mernier, la Seroma et LCAB à Levrézy.

- **APM à Vouziers** est à nouveau dans une zone de turbulence. Plus de 300 personnes ont marché de l'usine APM à la mairie, puis vers la sous- préfecture, pour attirer l'attention sur leur sort et afficher leur motivation. *«APM en danger, Vouziers en danger »*. Les Ateliers des Janves, de Bogny-sur-Meuse ont formulé une offre de reprise du site vouzinois de sous-traitance automobile. Le contenu du dossier a été dévoilé aux salariés. Sur les 157 emplois, seuls 90 seront concernés, dont 11 Casa (Cessation anticipée d'activité de salariés âgés). Le secteur *«production»*, qui s'en sortirait le moins mal, conserverait 59 postes sur plus de 80.



- **ARDAM-ELECTROLUX de Revin** mettra fin au contrat de cent cinquante intérimaires - pour la plupart âgés de 20 à 30 ans - mi-novembre. Le nombre de machines à laver à produire en novembre s'élève à environ 65.000. Cela représente presque 22 000 appareils en moins par rapport au mois d'octobre. Globalement, l'usine prévoit une baisse de production d'environ 20 % pour l'année prochaine. Le site polonais d'Electrolux situé dans la ville d'Olawa était, en effet, en travaux. Durant cette période, une partie de sa production - 400.000 machines à laver - était transférée à Revin. Avec le redémarrage du site polonais, le volume d'activité d'Ardam-Electrolux chutera l'année prochaine à environ 615.000 machines à laver. Un chiffre très en dessous du record : 770.000 appareils en 2007. Résultat : l'usine va aligner ses effectifs sur son volume de production.

- Le groupe **Henkel** est en train de restructurer sa branche technologique qui fabrique des colles pour l'industrie. Le 11 juin 2007, un plan de restructuration a été lancé. Ce dernier prévoyant la suppression de 14 postes sur les 77 membres du personnel employés **à Châlons**. *«Nous détenons le triste record des plans de restructuration, dans cette branche qu'est la chimie. En 15 ans nous avons eu plus de trente plans de restructuration».* Les salariés demandent des garanties à leur direction : celle que l'usine ne soit pas fermée.

- **Faupin**, entreprise de charpente, couverture, bardage, chauffage, sanitaire de **Châlons-en-Champagne**, a été mis en liquidation judiciaire fin septembre par le tribunal de commerce. La quarantaine de salariés - essentiellement des ouvriers du bâtiment - a été licenciée dans la foulée. Le tribunal a également ordonné la liquidation d'une entreprise-satellite, **Attila Toiture Concept (ATC)** dont le PDG de Faupin, Manuel Martin, était le gérant. Les deux-trois salariés d'ATC ont été licenciés eux aussi. Le 28 septembre dernier, le tribunal a constaté que le passif déclaré et *«non contesté»* de Faupin s'élevait à 1.340.000 euros. Et que les pertes de l'entreprise d'avril à fin juillet 2007 atteignaient 190.000 euros, en raison du niveau d'activité insuffisant. *«Il n'existe pas de possibilité sérieuse de sauvegarder l'entreprise»* a conclu le tribunal qui a prononcé la liquidation de Faupin. Ainsi que celle d'ATC dont le passif se montait quant à lui à quelque 377.000.

- Les salariés de **Veuve Clicquot Reims** ont manifesté à Épernay, devant le siège de Moët & Chandon. Ils craignaient de voir déménager la production des vins de leur marque sur le futur site d'Oiry, près d'Épernay. En signe de solidarité, de nombreux employés ont stoppé la production. Ils ont été reçus par les DRH des deux maisons, qui appartiennent au groupe LVMH. Les directions ont assuré qu'aucune délocalisation du site rémois n'était prévue. Le site de Oiry devrait servir à absorber la croissance des volumes de Moët & Chandon. Il s'agira d'un site d'extension qui résoudra les problèmes actuels de stockage. Et il conservera le nom de la marque Moët & Chandon. *«C'est important car il y aurait pu avoir des risques par rapport à la convention collective du champagne»*. La veille de cette manifestation, un arrêt de travail de 3h avait été observé sur le site de Reims.

- Les salariés de l'usine **Miko de Saint-Dizier** ont appris hier matin que 254 postes pourraient disparaître en juillet 2008. Le nouveau PDG de l'usine Cogesal-Miko de Saint-Dizier (Haute-Marne), a pris officiellement ses fonctions début novembre. Lors de son premier comité d'entreprise, il a présenté aux délégués du personnel un projet de réorganisation impliquant la disparition de 254 postes sur un total de 515. Un choc pour les salariés de Miko, qui ont aussitôt suspendu le travail. La production a repris dans l'attente d'un comité de groupe prévu au siège d'Unilever. Une réunion qui pourrait être marquée par un débrayage ou une grève. Les installations bragardes sont conçues pour fabriquer 110 millions de litres à l'année. Elle en produirait actuellement 86 millions. Le groupe Unilever, propriétaire de Miko, envisagerait de délocaliser la fabrication des cornets en Italie. Trois lignes essentiellement manuelles, d'où sortent aussi des gaufrettes glacées, pourraient donc être suspendues à Saint-Dizier en juillet 2008.

Grèves et arrêts de travail

- L'hôpital de Nouzonville était en grève. Un mouvement surtout symbolique : un arrêt de travail d'une heure. Les salariés souhaitent voir se desserrer l'étau budgétaire qui leur impose des conditions de travail jugées trop dures. *«Depuis le 1er janvier, une vingtaine de postes en CDD ou CAE [Contrat d'accompagnement dans l'emploi] ont été supprimés».* C'est en effet un remède de cheval prescrit à l'établissement nouzonnais qui, en fin d'année 2006, avait dû demander une rallonge d'urgence de 100.000 euros pour boucler l'exercice budgétaire.

- Un mouvement de grève s'est déroulé au sein de l'atelier *«forges»* de la société **Forge France**, sur le site de **Joigny-sur-Meuse**. Les salariés concernés présentent des revendications salariales (une revalorisation de l'ordre de 2 euros par heure). La direction estime que ces demandes n'étaient pas réalistes et a proposé de renouveler, au printemps 2008, la revalorisation spécifique négociée en mars dernier pour les forgerons, en raison de la pénibilité de ces postes. A l'issue de deux semaines de grève, un accord a pu être trouvé entre la direction de Forge France de Joigny-sur-Meuse et les quatorze salariés ayant cessé le travail. Après plus de quatre heures de négociation, les forgerons ont obtenu 70 centimes d'euro nets sur le taux horaire (40 centimes tout de suite, 15 centimes en décembre et 15 centimes en avril).

- Plus de 85 % des 38 **agents de maîtrise municipaux** concernés par la revendication d'une «meilleure répartition du régime indemnitaire des primes» s'est mis en grève à **Charleville-Mézières**. Il y a, selon eux, un trop grand déséquilibre entre les primes accordées aux cadres supérieurs (14.000 euros par an) et celles des cadres intermédiaires (3.000 euros par an) *«qui se voient pourtant confier par leurs supérieurs de plus en plus de responsabilités (gestion du personnel, gestion budgétaire, problèmes de sécurité…)».* Les grévistes, qui précisent que leur revendication n'aurait *«aucune conséquence directe sur le contribuable puisque le montant global initial resterait le même».* Le personnel concerné a obtenu une augmentation de 71 euros pour les agents de maîtrise principaux et de 82 euros pour les agents de maîtrise, ainsi que la promesse d'arriver à un écart de 150 euros au 1er janvier 2010.

- Grève chez **Ebrex (ex-Nexia) à Le Châtelet-sur-Retourne** pour une augmentation de salaire. Au 2ème jour du conflit, les salariés ont retenu la direction. Une prise de contact avec Quick, la chaîne de restauration rapide, principal client du site, a eu lieu. Opération avortée. Les instances judiciaires de Quick auraient répondu qu'ils n'étaient pas les interlocuteurs dans ce conflit. Pour autant, la chaîne franco-belge, qui attend des commandes en vue d'opérations promotionnelles imminentes dans ses restaurants, continuait de mettre la pression sur la direction du groupe Ebrex. Au 4ème jour du conflit, deux huissiers, accompagnés d'une vingtaine de gendarmes, se sont présentés face aux grévistes, leur notifiant une ordonnance du tribunal de grande instance, afin de libérer les entrées et sorties du site. Une requête à laquelle les grévistes se sont pliés, voyant ainsi les camions qui bloquaient jusqu'alors l'entrée, changer de main. Dans la foulée, les barrières et autres chariots qui servaient de barricade étaient aussi enlevés par un service d'ordre (une vingtaine de personnes) dépêchés sur place à la demande de la direction. Une médiatrice a été mandatée, en l'occurrence l'inspectrice du travail pour le secteur transport (basée à Reims). Mais la médiation ne pouvait commencer qu'à certaines conditions posées par la direction du site : que les grévistes laissent entrer deux camions et en laisse sortir un. Une fois le principe accepté, les négociations ont pu débuter. Les négociations ayant échoué, les grévistes se sont retrouvés face à environ 80 gendarmes mobiles venus pour favoriser la sortie de camions allant ravitailler les Quick (les colis avaient été préparés par des salariés d'un autre site d'Ebrex). Le conflit a repris. Les revendications portent sur trois points : négocier les jours de grève, assurer qu'il n'y ait aucune sanction disciplinaire ou harcèlement vis-à-vis des salariés grévistes et enfin, et enfin assurer qu'aucune poursuite judiciaire ne soit entamée.

- Après trois semaines de grève, les 81 salariés du site de production de **Tours-sur-Marne**, du groupe **Vranken-Pommery Monopole**, ont repris le travail. *« Nous avons obtenu sur 2007 un supplément d'intéressement de plus de 1000 €, idem pour 2008, avec en plus une prime de présence à partir du premier janvier 2008. Au total, c'est une augmentation de salaire d'environ 2000 €, attribuée de façon égalitaire et non hiérarchique. Nous sommes satisfaits.»*

- 80 salariés sur 200 de la société **Sparflex à Dizy**, une entreprise spécialisée dans la capsule de surbouchage, ont participé à la grève organisée sous forme de débrayage d'une demi-heure à deux heures par personne, selon les services. Le personnel gréviste réclame une augmentation au mérite *«prévue en juillet et qui a été repoussée à septembre et maintenant à octobre».* Il revendique, en outre, une augmentation mensuelle de 100 euros avec effet rétroactif au 1er janvier 2007, une augmentation des salaires annuelle de 3 % minimum dès janvier 2008, la remise à niveau des coefficients et l'indemnisation du temps de grève. Au troisième jour de grève, les salariés ont bloqué l'accès principal de l'entreprise à partir de 10 h 45, pendant les huit mouvements de grève successifs de la journée. Soit environ six heures de blocage, tout en laissant libre un deuxième accès pour les camions. Une partie des grévistes s'est vu hier annuler un congé payé du 2 novembre pour faire le pont. *«Seulement sur les machines qui ont perdu en production»* a confirmé le responsable de production. Suite à un échec des négociations, les grévistes ont bloqué tous les accès de l'entreprise en installant des palettes devant deux entrées et des véhicules devant les deux autres. Les entrées du site de production ont été occupées 24 heures sur 24. Après quinze jours, le mouvement de grève initié chez Sparflex a pris fin hier soir. La commission de conciliation organisée hier par la direction du travail aura finalement porté ses fruits. Certes la prime mensuelle de 100 euros réclamée par les salariés n'a pas été accordée mais elle se transforme en une augmentation de salaire de 1,5 % par mois. Une hausse à effet rétroactif au 1er janvier 2007.

Suites conflits et licenciements

- Instruisant les premières demandes de contributions financières, la commission européenne a approuvé lundi deux dossiers français qui concernent des aides aux sous-traitants des constructeurs automobiles Peugeot-Citroën et Renault. Les sommes promises sont de 2.558.250 € pour le premier dossier (celui des 267 **Thomé-Génot** qui fabriquaient des pièces pour Peugeot via Valéo) et de 1.258.030 € pour le deuxième (628 travailleurs de Cadence Innovation, sous-traitant, dont les quatre sites français ont fait faillite). Leur attribution doit encore être validée par le parlement européen et les 27 États membres. Ce sont les deux premières aides financières du fonds d'ajustement à la mondialisation (FEM), fonds de solidarité créé fin 2006 pour aider les personnes qui ont perdu leur emploi du fait de la mondialisation. Selon Katharina von Schnurbein, porte-parole européenne aux affaires sociales, ces fonds pourraient être débloqués d'ici trois à quatre mois.

Ils sont destinés à aider les salariés licenciés à se former et, à terme, à se réinsérer sur le marché du travail. *«On ne peut que se réjouir d'être soutenus par l'Europe»*, indique le trésorier de l'association des Thomé-Génot. *«Ça fait suite aux demandes qui avaient été faites auprès du premier ministre lors du conflit, et ça prouve au moins que cela sert à quelque chose de faire cause commune, de se battre pour l'emploi. Maintenant, il ne faudrait pas que ces 2,56 millions d'euros ne servent qu'à financer le Contrat de Transition Professionnel». «Il ne faudrait pas que l'Etat se rembourse sur les aides européennes ou que celles-ci servent à compenser la part du conseil général»*. Et les Thomé-Génot d'espérer que la somme sera répartie sur différents postes budgétaires comme les frais de déplacements et d'hébergement restant à la charge des ex-salariés lors de la formation, l'aide aux entreprises qui embauchent et un coup de pouce à la création d'entreprise.

Et ce que les anciens salariés craignaient est en train d'arriver. L'argent ne s'ajoute pas à l'acquis : il compense 50 % de ce que l'État était en train d'investir. Concrètement, les 2,56 millions iront aux actions mises en œuvre pour faciliter le reclassement professionnel des ex-Thomé-Génot. Jusqu'ici, les actions de formation et d'accompagnement au retour à l'emploi, comme le contrat de transition professionnel (CTP), devaient intégralement peser sur le porte-monnaie de l'État. Avec l'apport du Fonds d'ajustement, ces actions seront finalement financées moitié moitié par l'Europe et l'État.

«A ce jeu-là, nous, on conteste la nature même des motifs d'obtention des fonds. Nous n'avons pas réellement été victimes de la mondialisation. Nous sommes celles d'un pillage des actifs orchestré par des délinquants en col blanc. Par soucis d'honnêteté, ce n'est pas tant la mondialisation que la responsabilité de Catalina qu'il convient de mettre en avant».

Pour les anciens métallurgistes de l'automobile, toute cette affaire n'est donc qu'un coup d'épée dans l'eau. Ils n'en tireront pas davantage d'aides. À moins que l'État ne propose spontanément d'utiliser les 50 % du CTP qu'il ne dépensera pas à de nouvelles actions…

- Toujours à propos de **Thomé-Génot** : Le maire de Neufmanil et vice-président du conseil général a adressé un courrier au directeur de l'AGS à Paris (association pour la gestion du régime de garantie des créances des salariés), chargée de régler les licenciements des ex-Thomé-Génot, pour s'inquiéter des difficultés que rencontrent les employés licenciés repris par la société Ardennes Forges. *«Il semblerait qu'il ait été décidé de ne pas indemniser ces salariés pour licenciement abusif, alors que tous les autres le seront»*. Il estime que ces salariés ont connu une véritable rupture de leur contrat de travail entre la fin de la société Thomé-Génot et la nouvelle société Ardennes Forges. *«Les salariés que j'ai rencontrés sur le site nouzonnais sont démoralisés et veulent démissionner en cas de non versement de la somme prévue».* Ardennes Forges emploie actuellement 33 salariés en CDI, douze en CDD et douze en intérim.

- L'entreprise **Ardennes-Forges**, qui a repris le site de l'ex-équipementier automobile **Thomé-Génot** délocalise une partie de sa production en Chine. Deux lignes de production sur une douzaine ont été démontées pour être envoyées en Chine, dans la province du Shandong, où elles devraient être opérationnelles mi-2008. Rappelons que c'est le conseil général des Ardennes qui lui a mis en location les machines rachetées après la liquidation de Thomé-Génot.

- Conformément à la législation, le CCE (comité central d'entreprise) et le CE (comité d'entreprise) ont été consultés suite au rachat de la **fonderie Porcher à Revin** par France Inox et son PDG Louis Terrier. Même un noyau de salariés aurait préféré un plan social qui leur paraissait plus sûr à quelques années de la retraite, l'intersyndicale a privilégié la piste de l'emploi. Aux termes de l'accord, American Standard versera une aide de quatre millions d'euros à France Inox. En contrepartie de cette aide financière, France Inox devra soit obtenir une garantie bancaire d'un montant de deux millions d'euros, soit verser deux millions d'euros sur un compte bloqué. Cette somme, destinée à protéger les salariés, sera distribuée à ces derniers en cas d'échec de la nouvelle entreprise dans les deux ans. American Standard estime qu'à l'issue de cette période de deux ans, la nouvelle activité aura prouvé sa viabilité ; à ce moment-là, ces fonds lui reviendront.

- L'usine **Chausson de Reims** est toujours occupée, ce depuis près de 6 mois. Des salariés se retrouvent chaque jour pour éviter que les machines soient embarquées. Sur les 181 salariés de l'usine, 42 ont été, à ce jour, reclassés, la plupart en CDD. D'autres sont en formation ou ont utilisé le système de convention de reconversion personnel. Ils sont encore 68 à attendre un éventuel repreneur. *«On vient de nous apprendre qu'une offre aurait été déposée. On n'en connaît pas le contenu, si ce n'est que c'est une entreprise cotée en bourse et que cette offre serait intéressante en terme d'emplois»*. Une reprise par la société Maser Engeneering, spécialisée dans les domaines de la mise au point d'outillage d'emboutissage sous presse et de la maintenance industrielle serait en vue. "*Il s'agit d'une offre sérieuse et ambitieuse qui démarrerait avec 50 salariés puis 210 salariés d'ici à deux ans*".

Brèves

Fret : moins de train, plus de camions

La SNCF a décidé de supprimer 262 points d'arrêts en France et maintenant quatre en Champagne-Ardenne (Revin, Nouzonville, Challerange, Epernay), à compter de décembre. *«On a arrêté les dessertes wagons isolés. Le transport massif ou combiné, on l'assure toujours. Le wagon isolé représente 90 % des pertes SNCF de fret. Le bilan économique est très défavorable. A Revin par exemple, on arrive à 70 % de marge négative, il y a donc des raisons économiques qui prévalent à cette décision. Actuellement, on fait quatre wagons par semaine à Revin, si le client nous proposait huit wagons, on pourrait changer notre fusil d'épaule, mais le client peut ne pas être satisfait. On a perdu la moitié des wagons sur trois ans. Le transfert s'est opéré des wagons à camions. L'entreprise nous aurait remis plus de tonnage, on n'aurait jamais eu ce problème économique. Aujourd'hui, la SNCF est un établissement public industriel et commercial (Epic), qui n'a plus le droit de compenser les pertes d'une activité par une autre. Ce sont les règles comptables européennes qui l'exigent. Il faut donc que le fret se sauve tout seul».* Conséquence sur Revin : *«Actuellement, l'usine Ardam envoie 150.000 appareils par train par an, ce qui représente quatre wagons par semaine»*, explique le délégué CGT chez Ardam. *«Si demain, il n'y a plus de fret, cela représentera en tout 7.700 camions qui transporteront les machines à laver à l'année. Les pièces de machines à laver qui arrivent représentent 3.729 camions en moyenne, il faut compter 250 camions en plus pour la fabrication du carboran*. En tout, on comptabilisera 11.679 camions à l'année. Ardam travaille 226 jours par an, ce qui fait 52 camions par jour dans Revin rien que pour Ardam. Je ne parle même pas de Béroudiaux, Porcher, et des poids lourds qui rejoignent la Pointe ».*

* Le carboran est un matériau de haute technologie, développé et breveté par le groupe ELECTROLUX. Insensible dans le temps à l'action combinée de l'eau et des détergents, d'un niveau de résistance mécanique identique à l'acier, absorbeur de vibration et donc "réducteur de bruit".Le carboran est un matériau de haute technologie, développé et breveté par le groupe ELECTROLUX. Insensible dans le temps à l'action combinée de l'eau et des détergents, d'un niveau de résistance mécanique identique à l'acier, absorbeur de vibration et donc "réducteur de bruit". (source : Electrolux).

Réforme de la carte judiciaire

Étalée sur trois ans, la réforme de la carte judiciaire commencera en 2008 avec la mise en place des pôles de l'instruction le 1er mars 2008. Visant à éviter l'isolement des juges, à encadrer les jeunes magistrats et à renforcer la collégialité, ils seront établis dans les tribunaux de grande instance de Laon, Reims, et Troyes.

En 2009, des changements concerneront les tribunaux d'instance. L'actuel tribunal d'instance de Vervins sera regroupé avec celui de Saint-Quentin, celui de Château-Thierry avec Soissons, ceux de Rocroi et Rethel avec Charleville-Mézières, celui de Vouziers avec Sedan, ceux de Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine et Nogent-sur-Seine avec Troyes, ceux d'Épernay et de Vitry-le-François avec Châlons-en-Champagne. Le greffe détaché d'Hirson fusionnera avec Saint-Quentin, celui de Chauny avec Laon, celui de Creil avec Senlis et celui de Fumay avec Charleville-Mézières.

Toujours en 2009, les tribunaux de commerce seront modifiés. Les actuels tribunaux de commerce de Vervins et Chauny fusionneront avec celui de Saint-Quentin, celui d'Épernay sera fusionné avec celui de Reims, celui de Charleville-Mézières avec Sedan.

La réforme s'achèvera en 2010 avec les tribunaux de grande instance. Aucune suppression dans les 4 départements.

Moins de CRS, de gendarmes mobiles et de policiers ?

Dans le cadre de la réforme de l'Etat, un rapport sur la sécurité, établi par une équipe de fonctionnaires dirigée par l'inspecteur des Finances François Mongin, relevé le 23 octobre 2007, dresse un bilan accablant des dépenses et de l'organisation de la gendarmerie et de la police. *«L'administration vit à crédit»*, écrivent-ils, soulignant l'impossibilité de récupérer les heures supplémentaires et les repos compensateurs accumulés par les policiers, *«12 millions, au 31 décembre 2006»*. Ils suggèrent de solder ces heures *«à hauteur de 50 millions d'euros»* et de *«réviser le temps de travail»* des policiers. Ce rapport tire à boulets rouges sur certaines dépenses, en particuliers les prix excessifs de l'entretien des véhicules et des assurances. Côté maintien de l'ordre (CRS de la police et gendarmes mobiles), ils recommandent de tailler dans les effectifs (suppression de 26 unités sur les 188 existantes) afin de les recentrer *«sur leur cœur de métier»*. Plus généralement, ils préconisent 8 à 10.000 suppressions d'emplois de policiers et de gendarmes dans le cadre de la réforme de l'Etat. Ce rapport suscite de vives réactions. L'UNSA police dénonce une politique répressive concernant les étrangers en situation irrégulière : *«C'est devenu la priorité absolue, presque avant un braqueur ou un violeur !»*.

Evasion du local de rétention administrative de Soissons

Deux Marocains en situation irrégulière sur le territoire français, interpellés la veille à l'occasion d'un contrôle de gendarmerie à Château-Thierry, se sont échappé du local de rétention administrative de l'Aisne situé dans la cour du commissariat de Soissons. Le jour même, l'un d'entre eux a été retrouvé dans Soissons. Quant à l'autre, il est toujours en fuite. C'est la seconde fois qu'une évasion a lieu dans ce local de rétention administrative. Une enquête administrative a été ouverte et une réflexion est menée sur la façon de renforcer la sécurité. Tous les étrangers en situation irrégulière interpellés dans le département y sont conduits ; ils y restent en général 48 heures avant d'être présentés au juge de la liberté et de la détention du tribunal de grande instance de Soissons. Ils sont ensuite transférés vers un centre de rétention administrative en attente de leur reconduite à la frontière.

LES BOBOS PARLENT AUX BOBOS

«Le spectacle organise avec maîtrise l'ignorance de ce qui advient et, tout de suite après l'oubli de ce qui a pu quand même en être connu»

Guy Debord(1)

Du 11 au 19 octobre la Comédie de Reims proposait une pièce intitulée Gênes 01. Il s'agissait de la mise en scène d'un texte de Fausto Paradivino, par une des compagnies associées au théâtre rémois et dirigée par Victor Gauthier-Martin. Le texte de la pièce se veut «un rapport fidèle» des évènements entraînés par la tenue en juillet 2001 du sommet du G8 dans cette ville d'Italie. Durant trois jours manifestations, affrontements et répressions (dont l'assassinat d'un jeune de 23 ans Carlo Giuliani par un flic) marquèrent un moment important dans l'histoire du mouvement alter mondialiste et dans la tenue des contre sommets qui accompagnaient rituellement les rendez-vous des puissants ou de leurs institutions. L'auteur de ces lignes ayant modestement participé à ces évènements, il lui a semblé intéressant d'aller voir cette pièce, cependant ne possédant de capacités de critiques théâtrales et n'ayant pas non plus pris connaissance du texte original de Paradivino, il n'était pas dans son ambition d'en faire une recension dans le Chat noir. Pourtant devant la colère et le dégoût que lui ont procuré cette pièce, il était nécessaire pour lui de réagir face à ce qu'il a considéré comme une agression incarnée sous la forme d'une dépossession d'un moment de son histoire et par là même de sa vie.

Avant même le début de la pièce ça commence mal, le hall de la salle de théâtre semble être le dernier rendez-vous à la mode, on y trouve pêle-mêle ex-candidats à la députation, autorités municipales et autres mondanités. Un stand est proposé aux spectateurs où outre le texte de la pièce on peut y trouver des DVD et autres ouvrages. J'ai l'impression d'être dans un magasin.

Il est peut-être nécessaire de revenir un moment sur ce que représente pour moi les événements de Gênes. Il s'agit d'un moment important de ma vie, c'est à la fois un moment de ma jeunesse (même si je ne suis pas encore vieux), d'un instant très fort dans mon expérience personnelle où se rencontrent de la joie, de la peur, de la colère, et qui a participé très fortement à construire ce que je suis aujourd'hui, comme on l'a dit plus haut c'est exactement ça, un morceau de vie.

Alors quand on nous présente la pièce comme une création qui a reçu le soutien et l'aide de militants rémois (lesquel-le-s ?) et qu'on nous annonce également que nous aurons la «chance» (sic) de nous entretenir avec le metteur en scène , je regrette déjà d'être venu.

Il a donc fallu supporter plus d'une heure une pièce qui en plus d'être chiante est d'une prétention énorme tant dans sa forme (la mise en scène pseudo interactive) que dans le fond (les discours c'est bien mais une heure et quart de parlotte c'est long).



La pièce s'articule autour de trois moments, trois journées, qui constituent les trois actes. Il s'agit donc de revenir sur une description du G8 et de ses enjeux, sur la manifestation de la Via Tolemaide dirigée par les Tute Bianchi, la pièce se termine (enfin !) par l'analyse de l'invasion par les flics de l'école Diaz, les arrestations puis les tortures subies par les manifestants dans la caserne Bolzaneto.

On notera que le choix des moments abordés dans la pièce ne sont pas neutres : ils correspondent à une certaine vision, à une certaine perception de l'événement, allons même plus loin il s'agit pour nous d'un parti pris. En choisissant de concentrer son attention là-dessus, le metteur en scène fait un choix et ce choix rejoint l'analyse de ceux qui, réunis à l'époque dans ce qu'on appelait alors le genoa social forum, avaient organisé le contre sommet. Tous ceux qui sont venus à Gênes ne partageaient ni les motivations politiques, ni les mêmes objectifs que ces gens-là. Alors pourquoi pas, mais il aurait été intéressant pour le spectateur de connaître l'ensemble des protagonistes de l'affaire, c'est tout du moins la moindre des choses lorsque l'on a la volonté de faire une «enquête».

Poursuivons, c'est ensuite un ensemble de propos hasardeux qui tente de faire comprendre à l'auditeur pourquoi les dirigeants du G8 sont méchants. La gageure étant que les acteurs n'ont pas le droit de prononcer le moindre gros mot tel que capitalisme, bourgeoisie, impérialisme ou classe sociale. Alors forcément c'est confus et si on assimile que le libéralisme néo ou pas c'est pas bien on ne comprend pas très bien ni comment, ni pourquoi.

Passons sur la description, plan et vidéo à l'appui, de la déconfiture des Tute Bianchi face aux flics, notons simplement que les narrateurs semblent êtres étonnés que les Celerini (grosso modo les CRS italiens) ça tape et ça fait mal.

On n'aurait pu en rester là et l'on en aurait été quitte pour une soirée de perdue (heureusement on avait payé le billet que cinq euro) mais il a fallu que la pièce sombre dans le n'importe quoi et dans la polémique…

Cela a commencé avec les propos sur Carlo Giuliani, le texte affirme que le jeune homme était venu a Gênes pour se baigner avec sa petite copine et que somme toute c'était une victime innocente, un garçon propre, poli, avec la raie au milieu ce qui rend son meurtre encore plus inacceptable. Primo soit ces propos sont débiles, soit ils sont vraiment dégueulasses, parce qu'ils laissent entendre que si Carlo avait été un paumé, un délinquant ou je ne sais quoi d'autre, la gravité de son assassinat aurait été minorée. Deusio, il faut rétablir la vérité : Carlo était un squatteur qui appartenait à un collectif punk (Punka Bestia) et qui avait sa cagoule pour se cartonner avec les flics. Mais il est vrai que si on a passé uniquement sa vie à écrire ou à monter des pièces de théâtre il est assez difficile de comprendre quel plaisir on peut avoir à lancer des pavetons.

Cette petite agression avait eu au moins le mérité de nous réveiller et l'on commençait à manifester bruyamment son agacement au grand dam de ses voisins de siège qui semblaient incrédules qu'on puisse se permettre des choses pareilles.

Le clou fut alors enfoncé lors de l'habituelle diatribe contre les anarchistes et le Black Bloc qui, en plus, d'être accusés d'avoir été manipulés par des flics infiltrés, se virent reprocher de n'avoir « pris aucun coup de matraque » et de n'avoir pas subi de «répression» (les anars italiens qui croupissent dans les geôles de Prodi apprécieront) ; il faudra un jour aller discuter sérieusement avec ce Gauthier-Martin, on ne peut pas tout le temps faire dire des horreurs impunément.

On était presque décidé à partir mais le naufrage de la pièce dans le grand guignolesque devenait presque amusant, effet sonore et sonore tentait de retranscrire les violences subies par les alter mondialistes dans la caserne de Bolzanetto. N'y parvenant décidément pas il fallait sortir alors les grands moyens : on



allait voir ce que l'on allait voir, car le mot était prononcé FASCISME, c'était donc ça le moteur de toute cette agitation. Eh bien non même pas le FASCISME c'était ce qui risquait d'arriver si on ne prenait pas garde à notre fragile démocratie. Fichtre ! On a eu chaud alors ?

La pièce s'achevait (et nous achevait par la même occasion) sur un hurlement métaphysique, un pourquoi désespéré.

Le public nullement démonté, après ce qui avait pourtant été présenté au début comme un théâtre enquête, une démonstration politique, manifesta qu'il a parfaitement bien compris qu'il était au cirque et applaudit à tout rompre.

Que dire alors de tout cela ? Pas grand chose puisque on n'en attendait rien du tout et l'on aurait vu tout cela dans un superbe anonymat s'il n'y avait les problèmes qu'on a rapidement décrits ci avant.

Au fond c'était prévu, c'était une pièce de bobos pour un public de bobos. Les événements de Gênes sont présentés comme un dysfonctionnement du système qui sera réglé par une amélioration de ce système. La réponse à Gênes c'est un peu plus de démocratie. Le citoyen acteur invite alors le citoyen spectateur à s'engager un peu plus dans sa cité pour que la société reste un théâtre et la vie un spectacle. Ce n'est pas que Victor Gauthier-Martin ne puisse mettre en scène des choses qu'il ne ressent pas c'est seulement que quand on veut être «un passeur d'Histoire», il faut l'avoir vécue un tout petit peu.

A la réflexion on n'a pas perdu complètement sa soirée, parce que au moins tant que des spectacles comme celui qui nous a été donné de voir ce soir-là nous ferons réagir de la sorte, on saura qu'on n'est pas encore un bobo. C'est toujours ça de pris.

Fichier ADN : 2.000 Marnais prélevés chaque année

A l'heure actuelle, un peu moins de 500.000 *«profils génétiques»* ont été enregistrés en France. Dans la Marne, le procédé est désormais bien rôdé avec une moyenne d'environ 2.000 nouveaux *«profils»* transmis chaque année au Fnaeg (fichier des empreintes génétiques). La majorité des prélèvements (1.000 à 1.500 selon les années) sont effectués par les policiers de l'identité judiciaire de Reims rattachée au SRPJ. Les gendarmes en effectuent entre 700 et 900. *«La liste des infractions pour lesquelles les prélèvements sont autorisés est fixée par la loi»* indique le substitut du procureur qui a géré les recueils d'ADN au parquet de Reims. Globalement, le champ d'application recouvre les atteintes aux personnes et aux biens, les infractions liées aux stupéfiants, aux armes, à la fausse monnaie. En sont exclues les contraventions ou les infractions financières (comme c'est bizarre). Le prélèvement ne peut s'effectuer qu'avec l'accord de la personne. En cas de refus, la peine maximale encourue est d'un an ferme et 15.000 € d'amende (deux ans et 30.000 € si le refus émane d'un condamné pour crime). Une vingtaine de condamnations ont déjà été prononcées à Reims. L'ADN d'un condamné est conservé 40 ans, 25 ans pour celui d'une personne *«mise en cause»* mais si l'affaire la concernant n'a pas eu de suite judiciaire, *«elle peut demander au procureur de la République l'effacement de son inscription au fichier»*.

**JOURNAL COMMUNISTE LIBERTAIRE
ET D'ÉCOLOGIE SOCIALE
DE CHAMPAGNE ARDENNE**

Le Chat Noir c/o Egrégore
BP 1213
51058 Reims cedex

téléphone : 03 26 40 27 08
Messagerie : lechatnoir@club-internet.fr

http://journal-lechatnoir.site.voila.fr

http://oclibertaire.free.fr






Qui sommes-nous ?

Nous nous définissons comme communistes-libertaires parce que:

- Nous rejetons tous les systèmes économiques, toutes les institutions politiques étatiques ou privées qui se fondent sur l'exploitation de l'Homme par l'Homme, sur l'autorité et la hiérarchie.
- Nous avons toujours lutté, à la fois contre toutes les formes du Capitalisme d'Etat qui se dissimulaient ou se dissimulent encore sous les noms de Marxisme-Léninisme, Bolchevisme, Stalinisme, etc. et contre les capitalismes libéraux avec leur cortège de gaspillage et de consommation effrénée. Il s'agit pour nous des deux revers de la même médaille.
- Nous considérons que, partout dans le monde, les inégalités sociales, la loi du profit et du plus fort conduisent à une société de plus en plus déséquilibrée, polluée, inhumaine et sont directement responsables du racisme, du crétinisme passif, des corruptions financières et politiques.
- Nous sommes pour l'auto-organisation des travailleurs, des habitants, des consommateurs dans les formes qu'il leur convient de se donner, pourvu qu'elles ne reproduisent pas, comme les mafias politiques de Droite comme de Gauche ou les bureaucraties syndicales, les tares que nous dénonçons plus haut.
- Nous sommes pour une Démocratie Directe qui correspondrait aux besoins authentiques des individus, sans distinction de sexe ou de nationalité et non plus au profits des marchands et des publicitaires, des bureaucrates et des notables.
- Nous n'appelons personne à nous "suivre" aveuglément et ne recherchons aucun pouvoir nous-mêmes, mais souhaitons œuvrer avec tous ceux et toutes celles qui veulent changer radicalement la société en prenant dès aujourd'hui leur destinée en main.

INVITATION

Le Chat noir vous intéresse, vous désirez participer à sa mise en œuvre, PLUSIEURS SOLUTIONS :

ÉMETTEZ des critiques et des propositions concrètes en nous **rencontrant au 51 rue Landouzy à Reims** ou en nous écrivant au Chat Noir

Egrégore
BP 1213
51058 Reims cedex

AUTREMENT, envoyez nous vos articles sur les thèmes qui vous tiennent à cœur, billets d'Humeurs et d'Humour à l'adresse précédente ou par e-mail : ***lechatnoir@club-internet.fr***

OU ENCORE : même si vous ne pouvez répondre aux premières propositions ci-dessus, tout est encore possible ! Vous lisez la presse locale, régionale, il vous suffira de sélectionner et de classer par thème les articles qui vous intéressent. Faîtes nous les parvenir avec quelques annotations et réactions. Énormément de choses nous échappent, c'est pourquoi ces propositions peuvent nous permettre de combler une part de la contre information que les média distillent autour de nous et de vous offrir un espace d'expression selon vos moyens et degré de participation.



Retrouvez le Chat Noir tous les lundis de 19 h à 20 h
sur Primitive ,
92,4 MHz, à Reims
ainsi que sur
l'Eko à Montpellier
et Canal Sud à Toulouse
et les mercredis,
de 16 h à 20 h,
au 51 rue Landouzy, Reims